

... Et également

→ **Un conseil et une assistance à l'examen d'un mémoire contentieux réalisé par votre collectivité**

Après étude de votre mémoire, le Centre de Gestion vous formule un avis par courrier.

→ **Un conseil et une assistance à la réalisation d'un contrat de transaction**

Vous pouvez proposer, dans le cadre d'un litige élevé devant le tribunal administratif, un règlement à l'amiable avec l'agent concerné et bénéficier de l'aide du Centre de Gestion dans la réalisation du contrat de transaction.

→ **Une assistance documentaire**

Vous avez pris ou non l'attache d'un avocat dans le cadre d'un contentieux et vous souhaitez obtenir des informations statutaires spécifiques.

La mission est formalisée par un écrit qui vous est adressé.



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

→ 3440 route de Neufchâtel - CS 50072 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex

→ Tél. : 02 35 59 71 11

→ Fax : 02 35 59 94 63

→ [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)

**Horaires d'ouverture :**

du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h

et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h



Le partenaire  
**« ressources humaines »**  
des collectivités territoriales  
de la Seine-Maritime

→ **Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines**

← Une situation conflictuelle avec un agent ?

Nous pouvons vous apporter une expertise juridico-statutaire dans le cadre de recours formés par les agents contre la collectivité.

# → Conseil et assistance au précontentieux

*Les recours formés par les agents se multiplient. Ces situations, qui peuvent être complexes à gérer pour les collectivités, nécessitent des réponses juridiques appropriées. Dans ce cadre, le Centre de Gestion vous propose, une mission de conseil et d'assistance en matière de précontentieux et de contentieux.*

## → Dans quel contexte réglementaire ?

- L'article R 431-3 du code de justice administrative prévoit que la défense produite devant le juge administratif peut être assurée directement par l'employeur public.
- Indépendamment du choix de votre collectivité d'avoir recours aux services d'un avocat, le Centre de Gestion peut vous assister dans la rédaction de vos écrits.

## → Nos engagements :

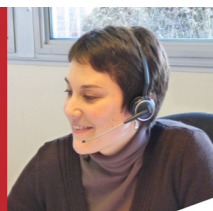
- Des juristes formés aux spécificités de l'instruction des contentieux et dotés d'une expérience significative dans le droit statutaire
- Un travail concerté avec l'autorité territoriale
- Un regard objectif sur la situation exposée
- Le respect d'une stricte confidentialité

→ *L'employeur territorial reste la seule partie à l'instance et demeure seul habilité à signer les écrits en défense.*



**+ d'info  
contactez**

Hélène BOUCHE  
Au 02 27 76 27 76



# et au contentieux en ressources humaines

*Parce que les mémoires en défense nécessitent une expertise statutaire, des connaissances juridiques spécifiques et représentent un investissement en temps substantiel, le Centre de Gestion vous propose...*

## → Un conseil et une assistance à la réalisation d'un mémoire contentieux

Dans le cadre d'un conflit statutaire élevé par un agent, le Centre de Gestion vous propose un conseil et une assistance dans la réalisation de vos écrits de défense (mémoire en défense, mémoire en réplique).

## → La réponse à l'avocat ou à l'agent (phase précontentieuse)

Vous pouvez être saisi par l'avocat d'un agent ou par l'agent afin d'obtenir des explications sur une situation administrative ou solliciter la cessation d'une situation conflictuelle.

Le Centre de Gestion peut vous aider dans la rédaction des écrits à adresser en réponse à cette saisine.

**Utiliser cette mission vous permet de prendre le recul nécessaire dans la gestion du conflit qui vous oppose à un agent et d'apporter les réponses appropriées à la défense de votre collectivité.**



*Contacts utiles*

→ **Responsable du secteur juridique et instances médicalisées statutaires :**  
Jonathan ADAM  
Tél. : 02 35 59 41 74  
E-mail : jonathan.adam@cdg76.fr

→ **Responsable de la mission conseil et assistance au précontentieux et au contentieux :**  
Hélène BOUCHE  
Tél. : 02 27 76 27 76 - E-mail : hbouche.juridique@cdg76.fr

*Le CdG 76, c'est également*

**Le conseil et l'expertise d'un personnel spécialisé dans les domaines suivants :**

- la gestion des carrières et les instances paritaires
- l'organisation des concours et examens professionnels
- la médecine préventive
- l'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- la commission de réforme
- le comité médical
- le conseil juridique et statutaire
- le conseil et assistance chômage
- le conseil en mobilité
- la réalisation des dossiers CNRACL
- le conseil et assistance au recrutement
- les missions temporaires
- la mission archives
- la réalisation des paies
- le conseil de discipline
- l'assurance statutaire
- l'action sociale...



**Pour consulter les tarifs ou pour plus d'informations :**  
**www.cdg76.fr**